



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le
ID : 057-245700695-20230621-B20230620_16_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-trois, le vingt juin à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le treize juin sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaients présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT (départ de M. HERGAT avant le point 1), Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, Denis BAUR,

Absent avec procuration : David ROBINET à Roland BALCERZAK

Absent excusé : ./.

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9
Nombre de votants : 10

Étaients également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Manon TURPIN, service communication, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission

Étai excusé : Thomas HERBER, DST



16. Objet : Manifestation sportive communautaire - Demande de subvention du Football Club Hettange pour le Stage Foot de l'été 2023

Le Football Club (FC) Hettange organise pour la 24^e année consécutive un stage de Football à destination des jeunes garçons et filles âgés de 6 à 13 ans. Proposé sous le couvert du District Mosellan de Football, ce stage se déroulera du 21 au 25 août 2023 et pourra accueillir jusqu'à 100 jeunes en demi-pension, licenciés ou non dans un club de football. Outre les activités footballistiques, d'autres activités ludiques et culturelles sont intégrées au programme d'encadrement des jeunes, telles que :

- Sortie VTT en forêt (parcours de 20 km) ;
- Sortie Piscine ;
- Chasse au Trésor ;
- Sorties diverses

Environ 50 % des stagiaires sont licenciés au club du FC Hettange.

Le stage est ouvert tant aux enfants voulant découvrir et s'initier à la pratique du football, qu'aux joueurs avec plusieurs années d'expérience de pratique voulant se perfectionner.

L'encadrement des sessions est assuré par les éducateurs du FC Hettange, diplômés et spécialisés dans la discipline footballistique, sous la responsabilité d'un éducateur titulaire du Brevet de Moniteur de Football.

Les jeunes accueillis sur les terrains du FC Hettange, sont répartis en groupe en fonction du niveau de pratique sportive, de l'âge des enfants et des affinités de ces derniers.

Les objectifs généraux et opérationnels de ce stage sont :

- Permettre le développement de l'enfant à parti du football et d'activités diverses :

- Acquérir les connaissances de base concernant l'hygiène du sportif
- Apprentissage de la vie en collectivité
- Proposer un emploi du temps aménagé à la pratique du Football avec le plaisir comme leitmotiv

- Solliciter et développer les ressources de l'enfant :

- Permettre le développement de l'enfant à partir du football
- Préserver et développer sa santé par une pratique réfléchie, prévention des conduites à risque et hygiène

Ces objectifs sont mis en œuvre en veillant au respect physique des stagiaires, en prenant en compte les besoins affectifs et les rythmes de chacun.

A la fin du stage, chaque participant reçoit un diplôme sur lequel seront mentionnées ses performances et ses différentes notes de stage : attitude, résultats aux tests, etc. Ce document comportera également un commentaire de l'éducateur de la semaine qui lui donnera des conseils pour progresser dans la discipline sportive.

Le coût global de ce projet est estimé à 20 800 €.

La CCCE est sollicitée pour l'octroi d'une subvention de 6 000 € permettant à l'association de supporter l'ensemble des dépenses liées à l'organisation de cette semaine d'activités (matériel pédagogique, frais de restauration, récompenses, frais d'encadrement, animations et sorties diverses). Cette aide financière représente 28,8 % du budget prévisionnel.

Vu le règlement de mise en application de la politique sportive communautaire, adopté par délibération n° 20 du Conseil communautaire du 5 octobre 2010, modifié par délibération n° 13 du Conseil communautaire du 3 décembre 2019,

Considérant cet exposé,

Après avis favorable de la Commission « Politique Sport » du 31 mai 2023,

Il est proposé au Bureau communautaire :

- d'octroyer une subvention de 6 000 € au FC Hettange,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230621-B20230620_16_SI-DE

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 10
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 21 juin 2023

Le Président,

Michel PAQUET



Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230621-B20230620_16_SI-DE